



INFORMATION DU PUBLIC

Changement de lieu habituel de réunions du Conseil Municipal

La salle du Conseil municipal de la Mairie ne permet pas de recevoir les Conseillers et le public dans de bonnes conditions.

Compte tenu des conditions offertes en matière d'espace, d'accessibilité et de sécurité, la Municipalité a décidé par délibération du 9 Mai 2022, de déplacer le lieu de réunion des Conseils Municipaux de manière définitive au Centre Yves Montand.

Les convocations du conseil municipal demeurent affichées à la porte de la Mairie conformément à l'article R.2121-7 du CGCT.

M. le Maire

Jean-Guy LÉTOFFÉ